



VILLE DE BOIS - COLOMBES

-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
-----

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 11 octobre 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yves RÉVILLON, suite à la convocation adressée le mercredi 5 octobre 2016.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. LE LAUSQUE, Mme MARIAUD, M. VINCENT, Mme LEMÊTRE, M. DANNEPOND, Mme COLOMBEL, M. MASQUELIER, Mme CANTET, M. AURIAULT, Mme JAUFFRET, M. BOULDOIRES, Mme GAUZERAN, M. CHAUMERLIAC, Maires Adjointes ; M. JACOB, M. DUVIVIER, Mme VENANT-LENUZZA, Mme OUSTLANT, Mme JOFFRE, Mme KAÏMAKIAN, M. LE GORGEU, Mme PRENTOUT, Mme MOLIN-BERTIN, Mme MARTIN, M. ASSELIN DE WILLIENCOURT (à partir de 20h15), Mme DANINOS, M. LOUIS, M. BARBIER, M. KLEIN, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, A. SOUFFRIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme LARTIGAU, M. ASSELIN DE WILLIENCOURT (jusqu'à 20h15), Mme PETIT, Mme DAHAN.

Procurations : Mme LARTIGAU a donné pouvoir à M. MASQUELIER, Mme DAHAN à M. PUYGRENIER.

M. JACOB est désigné comme Secrétaire.

---

-oOo-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire de Séance.

28 voix p/M. JACOB : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, M. KLEIN.

et 5 abstentions : P. JACOB, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 5 juillet 2016 qui est adopté par :

29 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 abstentions : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

**PETITE ENFANCE** : *Rapporteur Madame MARIAUD, Maire Adjoint.*

Adjoint. Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARIAUD, Maire

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2016/S06/001 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement – Contrat enfance et jeunesse 2015-2018 – à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.**

Article 1 : La convention d'objectifs et de financement - Contrat enfance et jeunesse 2015-2018 – présentée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 abstentions : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**PÔLE EDUCATION** : *Rapporteur Monsieur MASQUELIER, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MASQUELIER, Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2016/S06/002 - Dénomination du bâtiment sis 79, rue Charles-Duflos : Espace Duflos.**

Article unique : Le bâtiment communal sis 79, rue Charles-Duflos est dénommée *Espace Duflos*.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 abstentions : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**CULTURE** : Rapporteur Monsieur LOUIS, Conseiller Municipal délégué.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LOUIS, Conseiller Municipal délégué.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

- 2016/S06/003** - **Approbation de la convention relative au partenariat entre la Commune de Bois-Colombes et l'association DirectVelo pour l'organisation d'une soirée spéciale le 29 octobre 2016 à la salle Jean-Renoir.**

Article 1 : La convention relative au partenariat entre la Commune de Bois-Colombes et l'association DirectVelo pour l'organisation d'une soirée spéciale le 29 octobre 2016 à la salle Jean-Renoir, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2016/S06/004** - **Convention entre la Commune et le Cinéma *Le Rex* de Châtenay-Malabry, en partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine, pour l'opération *École et Cinéma* portant à l'organisation de projections cinématographiques à l'intention des élèves des écoles de Bois-Colombes pendant le temps scolaire.**

Article 1 : La convention *École et Cinéma* pour la saison 2016-2017 à conclure entre la Commune de Bois-Colombes et le cinéma *Le Rex* de Châtenay-Malabry, en partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**CULTURE** : *Rapporteur Monsieur MASQUELIER, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MASQUELIER,  
Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

- 2016/S06/005** - **Appel à projets du Ministère de la Culture et de la Communication « Soutien aux projets de mise en place de systèmes d'archivage électronique » - Demande de concours financier pour la reprise de l'arriéré de données numériques et le développement de connecteurs entre le Système d'Archivage Électronique (S.A.E.) et les applicatifs métiers.**

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Ministère de la Culture et de la Communication un concours financier, au taux maximum, pour la reprise de l'arriéré de données numériques et le développement de connecteurs entre le système d'archivage électronique et des applicatifs métiers utilisés par les services municipaux.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes à intervenir dans le cadre de la demande visée à l'article 1, au nom et pour le compte de la Commune et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**SPORTS** : *Rapporteur Madame LEMÊTRE, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEMÊTRE, Maire  
Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

- 2016/S06/006** - **Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association Bois-Colombes Sports - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Article 1 : La convention d'objectifs à conclure avec l'association Bois-Colombes Sports, ci-annexée, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 abstentions : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**AMÉNAGEMENT URBAIN** : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE LAUSQUE,  
Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2016/S06/007 - Approbation d'une convention de servitude de passage public à l'angle de l'avenue Le Mignon et de l'avenue d'Argenteuil au sein du lot M de la zone d'aménagement concerté Pompidou - Le Mignon, à conclure avec la société Bouygues Immobilier.**

Article 1 : La convention de servitude de passage public à titre gratuit, à conclure avec la société Bouygues Immobilier, représentant le futur syndicat des copropriétaires concernés, au bénéfice de la Commune de Bois-Colombes, sur l'emprise piétonne d'une surface de 222 mètres carrés, en surplomb d'un parking souterrain sis dans la Z.A.C. Pompidou-Le Mignon (lot M) à l'angle des avenues d'Argenteuil et Le Mignon est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et l'ensemble des actes à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

Délibération adoptée par :

31 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, A. SOUFFRIN.

et 3 voix contre : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

**2016/S06/008 - Zone d'aménagement concerté Pompidou – Le Mignon – Demande à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine de proroger la déclaration d'utilité publique du 27 juin 2012.**

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine afin d'obtenir la prorogation pour une durée de cinq ans de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté DRE/BELP n°2012-107 du 27 juin 2012.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'obtention de la prorogation de la déclaration d'utilité publique visée à l'article 1.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

3 voix contre : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**2016/S02/009 - Zone d'Aménagement Concerté « Pompidou – Le Mignon » – Enquête parcellaire complémentaire réalisée du 23 mai au 10 juin 2016 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour déclarer cessibles, au profit de la Commune, les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération et pour saisir immédiatement le juge de l'expropriation afin de prononcer, à la suite, le transfert de propriété des biens déclarés cessibles.**

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour déclarer cessibles, au profit de la Commune de Bois-Colombes, les parcelles nécessaires à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Pompidou – Le Mignon à Bois-Colombes, dans le cadre de l'enquête parcellaire complémentaire ouverte par arrêté préfectoral DRE/BELP du 26 avril 2016.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour qu'il saisisse immédiatement le juge de l'expropriation afin de prononcer, à la suite, le transfert de propriété des biens déclarés cessibles au profit de la Commune de Bois-Colombes, dans le cadre de l'enquête parcellaire complémentaire ouverte par arrêté préfectoral DRE/BELP du 26 avril 2016.

Délibération adoptée par :

- 30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.
- 3 voix contre : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.
- et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**POLICE MUNICIPALE** : *Rapporteur Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

- 2016/S02/010** - **Communication du rapport annuel du délégataire du service public de fourrière automobile pour l'année 2015 présenté par la société Inter Dépannage.**

Article unique : Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel du délégataire du service public de fourrière automobile pour l'année 2015 présenté par la société Inter Dépannage.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**AFFAIRES GÉNÉRALES** : *Rapporteur Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire prend la parole.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

- 2016/S06/011** - **Cession d'un véhicule communal.**

Article 1 : La cession du véhicule communal de marque IVECO et de type Daily immatriculé 345 EFY 92, à Monsieur P., dernier enchérisseur de la vente aux enchères effectuée sur le site internet AGORA STORE du 13 au 30 septembre 2016, est approuvée.

Article 2 : Le prix de la vente du véhicule visé à l'article 1 est établi à 6.505,81 euros.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**FINANCES** : *Rapporteur Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2016/S06/012 - Décision modificative n°1 au budget primitif de la Commune pour 2016.**

Article unique : La décision modificative n°1 au budget primitif de la Commune pour 2016, annexée à la présente délibération, est adoptée.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

3 voix contre : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**2016/S06/013 - Admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables – Admission en créances éteintes.**

Article 1 : L'admission en non-valeur des créances communales irrécouvrables représentant une somme de 13.170,31 euros, est adoptée. La dépense sera imputée au budget de la Commune, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », article 6541 : « créances admises en non-valeur », rubrique 01 : « opérations non ventilables ».

Article 2 : L'admission en créances éteintes suite à des procédures de rétablissement personnel représentant une somme de 14.673,85 euros, est adoptée. La dépense sera imputée au budget de la Commune, chapitre 65 : «autres charges de gestion courante », article 6542 : « créances éteintes », rubrique 01 : « opérations non ventilables ».

Délibération adoptée par :

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, F. PUYGRENIER, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

et 1 voix contre : F. PEIGNEY.

-oOo-

**2016/S06/014 - Approbation du contrat de développement à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Bois-Colombes. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit contrat.**

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement, une subvention d'investissement au taux maximum pour le financement des trois opérations suivantes :

- réhabilitation/restructuration du Château des Tourelles ;
- équipement de la petite enfance de la Z.A.C. Pompidou – Le Mignon ;
- bassin de rétention des eaux pluviales de la Z.A.C. Pompidou - Le Mignon.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement, une subvention de fonctionnement au taux maximum pour le financement des quatre thématiques suivantes :

- les structures de la petite enfance ;
- le sport ;
- la culture ;
- la coordination gérontologique.

Article 3 : Le contrat de développement à conclure avec le Département des Hauts-de-Seine est approuvé.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat visé à l'article 3 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

3 voix contre : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**2016/S06/015 - Acquisition par Hauts-de-Seine Habitat de neuf logements situés 104, avenue Charles-de-Gaulle à Bois-Colombes - Octroi d'une subvention au titre du dépassement de la charge foncière – Octroi d'une garantie communale pour les emprunts afférents à l'acquisition – Approbation de la convention de réservation de trois logements au bénéfice de la Commune.**

Article 1 : Une subvention d'un montant de 90.000,00 euros est accordée à Hauts-de-Seine Habitat au titre du dépassement de la charge foncière pour l'acquisition de neuf logements P.L.U.S., P.L.A-I et P.L.S., situés 104 avenue Charles de Gaulle à Bois-Colombes.

Article 2 : La Commune accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de six prêts conclus par Hauts-de-Seine Habitat destinés à financer l'acquisition des neuf logements visés à l'article 1, pour un montant total de 1.737.555,00 euros. Les caractéristiques de chacun des six prêts sont définies aux articles 3 à 8 suivants.

Article 3 : Les caractéristiques du prêt P.L.S. sont les suivantes :

- Montant du prêt : 369.053 euros
- Taux de progressivité : 0,50%
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du livret A + 111 pdb
- Révisabilité du taux d'intérêt : Double révisabilité limitée
- Périodicité : Annuelle
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- Préfinancement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

- Article 4 : Les caractéristiques du prêt P.L.S. Foncier sont les suivantes :
- Montant du prêt : 301.952 euros
  - Taux de progressivité : 0,50%
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt : Taux du livret A + 111 pdb
  - Révisabilité du taux d'intérêt : Double révisabilité limitée
  - Périodicité : Annuelle
  - Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
  - Préfinancement : 24 mois
  - Durée de la période d'amortissement : 50 ans

- Article 5 : Les caractéristiques du prêt P.L.U.S. sont les suivantes :
- Montant du prêt : 369.053 euros
  - Taux de progressivité : 0,50%
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt : Taux du livret A + 60 pdb
  - Révisabilité du taux d'intérêt : Double révisabilité limitée
  - Périodicité : Annuelle
  - Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
  - Préfinancement : 24 mois
  - Durée de la période d'amortissement : 40 ans

- Article 6 : Les caractéristiques du prêt P.L.U.S. Foncier sont les suivantes :
- Montant du prêt : 301.952 euros
  - Taux de progressivité : 0,50%
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt : Taux du livret A + 60 pdb
  - Révisabilité du taux d'intérêt : Double révisabilité limitée
  - Périodicité : Annuelle
  - Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
  - Préfinancement : 24 mois
  - Durée de la période d'amortissement : 50 ans

- Article 7 : Les caractéristiques du prêt P.L.A.I. sont les suivantes :
- Montant du prêt : 217.550 euros
  - Taux de progressivité : 0,50%
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt : Taux du livret A + 20 pdb
  - Révisabilité du taux d'intérêt : Double révisabilité limitée
  - Périodicité : Annuelle
  - Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
  - Préfinancement : 24 mois
  - Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Article 8 : Les caractéristiques du prêt P.L.A.I. Foncier sont les suivantes :

- Montant du prêt : 177.995 euros
- Taux de progressivité : 0,50%
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du livret A + 20 pdb
- Révisabilité du taux d'intérêt : Double révisabilité limitée
- Périodicité : Annuelle
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- Préfinancement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans

Article 9 : La garantie de la Commune de Bois-Colombes est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Hauts-de-Seine Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage à se substituer à Hauts-de-Seine Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 10 : Monsieur le Maire est autorisé à intervenir aux contrats de prêts passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Hauts-de-Seine Habitat.

Article 11 : La Commune s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir la charge des emprunts.

Article 12 : La convention de réservation de trois logements à conclure avec Hauts-de-Seine Habitat est approuvée.

Article 13 : Monsieur le Maire est autorisée à signer la convention visée à l'article 12 et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2016/S06/016 - Indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.**

Article 1 : La demande de concours d'un receveur municipal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 est confirmée.

Article 2 : L'attribution à Madame HAAS de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 aux taux maximum annuels, est accordée.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2016/S06/017 - Fixation de la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle due par la société NAUTELYO à la Commune pour l'exercice 2016 en application du contrat de concession du centre aquatique municipal.**

Article unique : Le montant de la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle dû par la société NAUTELYO en application du contrat de concession de l'équipement aquatique municipal, pour l'année 2016, est fixé à 20.736,92 euros.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 abstentions : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** : *Rapporteur Madame KAÏMAKIAN, Conseiller Municipal délégué.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame KAÏMAKIAN, Conseiller Municipal délégué.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2016/S06/018 - Avis sur la liste des dimanches pendant lesquels le repos hebdomadaire peut être supprimé dans les établissements de commerce de détail pour l'année 2017.**

Article unique : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la liste suivante des dimanches pendant lesquels le repos hebdomadaire pourra être supprimé en 2017 dans les établissements de commerce de détail :

- 15 janvier 2017 ;
- 19 mars 2017 ;
- 9 avril 2017 ;
- 28 mai 2017 ;
- 11 juin 2017 ;
- 25 juin 2017 ;
- 17 septembre 2017 ;
- 15 octobre 2017 ;
- 10 décembre 2017 ;
- 17 décembre 2017 ;
- 24 décembre 2017 ;
- 31 décembre 2017.

Délibération adoptée par :

30 voix pour :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÈTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 voix contre :

F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**RESSOURCES HUMAINES** : *Rapporteur Monsieur AURIAULT, Maire Adjoint.*

Adjoint. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AURIAULT, Maire

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2016/S06/019 - Octroi de la protection fonctionnelle à un brigadier titulaire, exerçant ses fonctions au sein du service de la police municipale.**

**Article 1 :** La protection fonctionnelle, sollicitée par un brigadier titulaire, exerçant ses fonctions au sein du service de la police municipale, est accordée.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**NOTES D'INFORMATION** : Rapporteur Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des délégations confiées par le Conseil municipal par délibérations du 30 mars 2014 et du 6 octobre 2015, a :

**I. Marchés publics**

**Direction de la construction**

1. signé, suite à son attribution par la commission d'appel d'offres le 1<sup>er</sup> juillet 2016, avec la société CONSTRUCTIONS B. FOURNIGALT le lot n°1A « gros œuvre étendu » du marché à procédure formalisée relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Saint-Exupéry. Le délai global d'exécution de l'opération est de 889 jours à compter de la date figurant dans l'ordre de service de démarrage. Le montant de ce lot, traité à prix global et forfaitaire, s'établit à 4.608.811,00 euros H.T. soit 5.530.573,20 euros T.T.C. ;
  
2. attribué comme suit le lot 1B « menuiseries extérieures aluminium – occultations » et le lot 1C « menuiserie intérieures » du marché relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Saint-Exupéry :
  - le lot 1B à la société DITER pour un montant de 899.000,00 euros H.T. soit 1.078.800,00 euros T.T.C. ;
  - le lot 1C à la société LA FRATERNELLE pour un montant de 590.000,00 euros H.T., soit 708.000,00 euros T.T.C.
 Le délai global d'exécution de l'opération est de 889 jours à compter de la date figurant dans l'ordre de service de démarrage du lot 1A. Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai d'ensemble ;
  
3. attribué comme suit les lots du marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement des propriétés bâties communales, étant entendu que chaque lot est conclu pour une période ferme de trois ans à compter de sa date de notification :
  - le lot n°1 « gros œuvre – maçonnerie – plâtrerie – cloisons – doublage – carrelage – démolitions – amiante – ravalement » à la société SETE. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 240.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 1.200.00,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°2 « menuiseries intérieures » à la société OGALOD. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 90.000,00 H.T. et un montant maximum de 360.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°3 « menuiseries extérieures P.V.C. – bois – aluminium » à la société SARMATES. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 120.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 600.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;

- le lot n°4 « plomberie – sanitaire – ventilation » à la société BALAS. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 60.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 300.00,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°5 « couverture – charpente » à la société BALAS. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 45.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 360.00,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°6 « étanchéité » à la société CHAPELEC. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 60.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 270.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°7 « rideaux – protections solaires » à la société INTERLIGNES DIFFUSION. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 45.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 150.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°8 « métallerie – serrurerie – menuiseries métalliques » à la société SARMATES. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 60.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 360.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°9 « peintures intérieures et extérieures » à la société LES PEINTURES PARISIENNES. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 120.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 750.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°10 « revêtements de sols souples et textiles - parquets » à la société LES PEINTURES PARISIENNES. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 75.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 270.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;
  - le lot n°11 « faux plafonds – isolation thermique – correction acoustique » à la société SLAT. Le montant de ce marché à bons de commande est établi entre un montant minimum de 60.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 360.000,00 euros H.T. pour la période contractuelle.
4. attribué au groupement d'entreprises composé des sociétés ARCHI-MADE ARCHITECTURE (mandataire) et E.T.C. (cotraitant) le marché à procédure adaptée relatif à une étude de faisabilité détaillée et de programmation pour la rénovation du groupe scolaire Paul-Bert. Le montant du marché s'établit à 44.260,00 euros H.T. ;

5. attribué à la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE le marché à procédure adaptée relatif à la mise à disposition des emballages de gaz médium et grandes bouteilles suivants :
  - oxygène bouteille Altop L50 ;
  - acétylène bouteille Altop 6,5 kg.Le montant de ce marché, conclu pour une période ferme de trois ans, s'établit à 800,00 euros H.T. pour l'ensemble de la période contractuelle ;
6. signé l'avenant n°2 au marché à procédure adaptée relatif à la maintenance préventive et curative des appareils de transports mécaniques dont la société A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS est titulaire. L'objet de cet avenant est d'inclure dans la maintenance deux nouveaux appareils situés dans le groupe scolaire Pierre-Joigneaux. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;
7. signé l'avenant n°3 au marché à procédure adaptée relatif à la maintenance préventive et corrective des portes automatiques et des bornes automatiques des propriétés communales, dont la société PRÉCIS POSE. est titulaire. L'objet de cet avenant est d'ajouter à la liste des équipements à maintenir, le portail automatique coulissant du pont de Bois-Colombes se trouvant place Coste et Bellonte. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;
8. signé l'avenant n°3 au marché à procédure adaptée relatif à la maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage des bâtiments municipaux, dont la société FINSECUR est titulaire. L'objet de cet avenant est de mettre à jour la liste des équipements à maintenir suite aux travaux de reconstruction du groupe scolaire Pierre-Joigneaux. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;

Direction enfance, jeunesse, sports, enseignement et restauration / entretien ménager

9. signé, suite à son attribution par la commission d'appel d'offres le 19 juillet 2016, avec la société GROUPE 5 S ADELYA le marché à procédure formalisée relatif à la fourniture de produits d'entretien, de consommables d'hygiène et de matériels de ménage pour les sites entretenus par la Commune. Le montant de ce marché à bons de commande, conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable tacitement trois fois pour des périodes de même durée, est établi entre un montant minimum de 75.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 200.000,00 euros T.T.C. par période contractuelle ;
10. attribué à la société ÉTABLISSEMENT LE CLOAREC le marché à procédure adaptée relatif à l'achat de matériels de laverie pour l'office de l'école La Cigogne. Le montant de ce marché s'établit à 12.905,00 euros H.T. ;

11. signé l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la mise à disposition, au réapprovisionnement et à la maintenance de deux fontaines d'eau de sources dans les locaux de l'Hôtel de Ville, dont la société ELIS est titulaire. L'objet de cet avenant est d'autoriser l'installation d'une bonbonne d'eau supplémentaire dans la salle du Conseil Municipal. Le coût de cette bonbonne d'eau supplémentaire est de 34,14 euros H.T. par mois pendant la durée du marché ;
12. signé l'avenant n°3 au marché à procédure formalisée relatif à la fourniture, l'installation et le réglage de mobiliers scolaires pour l'école primaire Pierre-Joigneaux, dont la société M.B.S. est titulaire. L'objet de cet avenant est de modifier certaines caractéristiques des mobiliers achetés dans le cadre de la phase n°2 de livraison. L'avenant diminue de cinq centimes le montant du marché, lequel s'établit désormais à 185.540,24 euros ;
13. signé l'avenant n°4 au marché à procédure formalisée relatif au nettoyage des bâtiments communaux dont le groupement d'entreprises composé de la société ARC EN CIEL TERTIAIRE (mandataire) et la société ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT est titulaire. L'objet de cet avenant est de modifier la prestation de nettoyage au sein des locaux du groupe scolaire Paul-Bert à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;
14. signé l'avenant n°5 au marché à procédure formalisée relatif au nettoyage des bâtiments communaux dont le groupement d'entreprises composé de la société ARC EN CIEL TERTIAIRE (mandataire) et la société ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT est titulaire. L'objet de cet avenant est de supprimer la prestation de nettoyage du Bureau d'Information Jeunesse sis 9, rue du Général Leclerc et d'intégrer le nettoyage du bâtiment sis, 79, rue Charles-Duflos à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, suite à l'implantation des services communaux du Pôle Education dans ces locaux. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;
15. signé l'avenant n°6 au marché à procédure formalisée relatif au nettoyage des bâtiments communaux dont le groupement d'entreprises composé de la société ARC EN CIEL TERTIAIRE (mandataire) et la société ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT est titulaire. L'objet de cet avenant est de modifier la date de démarrage des prestations de nettoyage de l'école Saint-Exupéry, lesquelles débiteront le 1<sup>er</sup> octobre 2017. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;

Direction de l'action culturelle

16. attribué à la société GOMMETTE PRODUCTION le marché relatif aux représentations du ciné-concert intitulé « Origami et canetons dégourdis » le lundi 5 décembre 2016 à 10h15 et 14h00 et le mardi 6 décembre 2016 à 8h45, 10h15 et 14h00 à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 6.000,00 euros T.T.C. ;

17. attribué à l'association ADRIEN M / CLAIRE B le marché relatif à la représentation du spectacle intitulé « Hakanai » le vendredi 16 décembre 2016 à 20h30 à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 5.939,59 euros T.T.C. ;
18. attribué à la société ISABELLE DELACROIX PRODUCTION le marché relatif aux représentations du spectacle intitulé « Jeanne et Marguerite » le vendredi 30 septembre et le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 à 20h30 ainsi que le dimanche 2 octobre 2016 à 15h00 à la Scène Mermoz. Le montant de ce marché s'établit à 7.279,50 euros T.T.C. ;
19. attribué à la société DEMAIN C' RELACHE PRODUCTIONS le marché relatif à la représentation du spectacle intitulé « Mère indigne » le vendredi 2 décembre 2016 à 20h30 à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 3.692,50 euros T.T.C. ;
20. attribué à l'association COMPAGNIE DE L'ARCHET ET SOUFFLET le marché relatif à la représentation du spectacle intitulé « Comment Narvarlo trompa le diable » le dimanche 4 décembre 2016 à 16h30 à la Scène Mermoz. Le montant de ce marché s'établit à 2.734,00 euros T.T.C. ;
21. attribué à l'association COMPAGNIE DE L'ARCHET ET SOUFFLET le marché relatif aux représentations du spectacle intitulé « Anandi et le tigre » le dimanche 23 avril 2017 à 15h00 et à 16h30 à la Scène Mermoz. Le montant de ce marché s'établit à 3.134,00 euros T.T.C. ;
22. attribué à l'association NATURE EAU SCOPE le marché relatif à la projection du film-débat intitulé « Mongolie, la mère des Mongols » le vendredi 9 décembre 2016 à 14h30 à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 600,00 euros nets de taxes ;
23. attribué à Monsieur Dominique SENAY. le marché relatif à la projection du film-débat intitulé « Russie, Volga et Anneau d'Or » le vendredi 20 janvier 2017 à 14h30 à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 600,00 euros nets de taxes ;
24. attribué à l'association RAYONS DE LUMIERE le marché relatif à la projection du film-débat intitulé « Les Pyrénées, la grande traversée » le vendredi 31 mars 2017 à 14h30 à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 600,00 euros nets de taxes ;

Direction des moyens généraux

25. attribué à la société M.B.S. le marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de mobiliers de bureau administratif. Le montant de ce marché à bons de commande, conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable tacitement trois fois pour des périodes de même durée, est établi entre un montant minimum de 5.000,00 euros H.T. et un montant maximum de 25.000,00 euros T.T.C. par période contractuelle ;

26. attribué à la société NAOMIS le marché à procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du système de vidéoprotection urbaine. Le montant de ce marché s'établit à 16.650,00 euros T.T.C. ;
27. attribué à la société LA POSTE le marché à procédure adaptée relatif à la collecte du courrier au départ de l'Hôtel de Ville. Le montant de ce marché, conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2016, puis renouvelable trois fois pour des périodes d'un an, s'établit à 1.445,00 euros H.T. par période contractuelle ;
28. rapporté la décision<sup>1</sup> portant attribution du marché à procédure adaptée à la société ADIC INFORMATIQUE, relatif à la maintenance du logiciel « CD-ROM guide état-civil ». Le montant de ce marché s'élève à 50,00 euros H.T. par période contractuelle (et non 90,00 euros H.T. tel qu'indiquée sur la décision initiale). Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois pour des périodes de même durée ;
29. rapporté la décision<sup>2</sup> portant attribution du marché à procédure adaptée à la société ADIC INFORMATIQUE, relatif à la maintenance du logiciel « CD-ROM guide législation funéraire ». Le montant de ce marché s'élève à 75,00 euros H.T. par période contractuelle (et non 60,00 euros H.T. tel qu'indiquée sur la décision initiale). Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois pour des périodes de même durée ;

Direction des ressources humaines

30. attribué à l'association CONDORCET le marché relatif à la participation de deux membres du Conseil Municipal à la formation intitulée « Les collectivités territoriales, projets durables et valeurs de la République » du 24 au 26 août 2016. Le montant de ce marché s'établit à 702,00 euros nets de taxes par personne ;
31. attribué à l'association CONDORCET le marché relatif à la participation d'un membre du Conseil Municipal à la formation intitulée « Communication et droits de l'élu » du 26 au 27 août 2016. Le montant de ce marché s'établit à 504,00 euros nets de taxes ;
32. attribué à la société CEGOS le marché relatif à la participation de deux agents communaux à la formation intitulée « Autocad perfectionnement ». Cette formation de deux jours se déroule pour un agent les 6 et 7 octobre 2016 et pour l'autre agent les 8 et 9 décembre 2016. Le montant de ce marché s'établit à 2.724,00 euros T.T.C. ;
33. attribué à la mission ECOTER le marché relatif à la participation d'un agent communal au colloque intitulé « du *cloud* à la gouvernance des données » le 12 octobre 2016. Le montant de ce marché s'établit à 55,00 euros T.T.C. ;

<sup>1</sup> Note d'information n°17 – Conseil Municipal du 31 mai 2016

<sup>2</sup> Note d'information n°18 – Conseil Municipal du 31 mai 2016

34. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché relatif à la participation d'un agent communal à la formation intitulée « Connaissances des plaques d'immatriculation » du 6 au 7 décembre 2016. Le montant de ce marché s'établit à 250,00 euros nets de taxes ;
35. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché relatif à la participation d'un agent communal à la formation intitulée « Initiation à la fraude documentaire » du 28 au 29 novembre 2016. Le montant de ce marché s'établit à 250,00 euros nets de taxes ;
36. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché relatif à la participation d'un agent communal à la formation intitulée « Procédure et attitudes lors de la découverte d'une arme en intervention », le 11 mai 2016. Le montant de ce marché s'établit à 125,00 euros nets de taxes ;
37. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché relatif à la participation d'un agent communal à la formation intitulée « le renseignement de proximité en police municipale : recueil et traitement », du 17 au 18 novembre 2016. Le montant de ce marché s'établit à 250,00 euros nets de taxes ;
38. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché relatif à la participation d'un agent communal à la formation intitulée « partenariat local de sécurité : quelle place réelle pour les policiers municipaux ? », le 22 novembre 2016. Le montant de ce marché s'établit à 125,00 euros nets de taxes ;

Direction des finances

39. attribué à la société POINT TRANSACTION SYSTEMS trois marchés à procédure adaptée relatifs à la maintenance du terminal de paiement électronique et du lecteur éditeur de chèques du point de paiement centralisé de l'Hôtel de Ville, de la mairie de quartier Mermoz et de la mairie de quartier des Bruyères. Le montant de chaque marché, conclu pour une période d'un an ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, s'établit à 549,00 euros H.T. ;

Direction des affaires juridiques et de l'achat public

40. signé, suite à leur attribution par la commission d'appel d'offres du 19 juillet 2016, comme suit les lots du marché à procédure formalisée relatif à la couverture assurantielle de l'opération d'extension et de réhabilitation de l'école Saint-Exupéry et de l'opération de reconstruction du complexe sportif Albert-Smirlian intégrant la conservation et le réaménagement du gymnase La Sauvegarde :
- le lot n°1 « Tous risques chantier et responsabilité civile du maître d'ouvrage pour l'opération Saint-Exupéry » au groupement d'entreprises dont la société GRAS SAVOYE est mandataire et dont la société HDI GLOBAL est cotraitante.

- Le montant de ce marché, conclu pour toute la durée des travaux s'établit à 17.566,71 euros T.T.C. ;
- le lot n°2 « Dommages ouvrage pour l'opération Saint-Exupéry » à la société SMABTP. Le montant de ce marché, conclu pour une durée de dix à compter de la réception de chaque phase de travaux, s'établit à 72.193,96 euros T.T.C. ;
  - le lot n°3 « Tous risques chantier montage essai pour l'opération Smirlian » au groupement d'entreprises dont la société GRAS SAVOYE est mandataire et dont la société HDI GLOBAL est cotraitante. Le montant de ce marché, conclu pour toute la durée des travaux s'établit à 23.088,61 euros T.T.C. ;
  - le lot n°4 « Responsabilité civile du maître d'ouvrage pour l'opération Smirlian » à la société VESPIEREN. Le montant de ce marché, conclu pour toute la durée des travaux, s'établit à 8.393,00 euros T.T.C. ;
  - le lot n°5 « Dommages ouvrage pour l'opération Smirlian – contrat collectif de responsabilité décennale » à la société SMABTP. Le montant de ce marché, conclu pour une durée de dix à compter de la réception de chaque phase de travaux, s'établit à 112.409,97 euros T.T.C. ;

Service relations publiques et vie associative

41. attribué à la société RÉSIDHOME le marché relatif à la location de seize studios standard, du 2 au 4 septembre 2016, dans le cadre des 50 ans du jumelage avec la commune de Neu-Ulm. Le montant de ce marché s'établit à 2.428,80 euros T.T.C. ;
42. attribué à la société RÉSIDHOME le marché relatif à la location d'un studio, du 2 au 4 septembre 2016, dans le cadre des 50 ans du jumelage avec la commune de Neu-Ulm. Le montant de ce marché s'établit à 163,60 euros T.T.C. ;
43. attribué à LA CHAMBRE AUX OISEAUX le marché relatif à l'organisation d'un brunch privatisé, le 4 septembre 2016, dans le cadre des 50 ans du jumelage avec la commune de Neu-Ulm. Le montant de ce marché s'établit à 1.475,00 euros T.T.C. ;
44. attribué à L'OPÉRA RESTAURANT le marché relatif à l'organisation d'un déjeuner, le 3 septembre 2016, dans le cadre des 50 ans du jumelage avec la commune de Neu-Ulm. Le montant de ce marché s'établit à 1.575,00 euros T.T.C. ;
45. attribué au PAVILLON GOURMET le marché relatif à l'organisation d'une réception, le 3 septembre 2016, dans le cadre des 50 ans du jumelage avec la commune de Neu-Ulm. Le montant de ce marché s'établit à 8.027,45 euros T.T.C. ;

## **II. Assurances**

46. accepté le versement de la somme de 1.000,00 euros par la compagnie SMACL, assureur de la Commune, au titre des indemnités versées à la Commune, suite à un sinistre au cours duquel un véhicule communal a percuté le rétroviseur d'un autre véhicule en se garant ;
47. accepté le versement de la somme de 1.013,56 euros par la compagnie ALLIANZ GROUP, assureur de la Commune, au titre des indemnités versées à la Commune, suite à un sinistre au cours duquel un véhicule poids lourd a endommagé, lors d'une manœuvre, le mât et la caméra de vidéosurveillance se trouvant place Gabriel Péri ;
48. accepté le versement de la somme de 1.264,80 euros par la compagnie ARCA TRANSPORTS, assureur d'un transporteur ayant endommagé le portique de la place Jean-Mermoz lors d'une manœuvre, au titre du montant des dommages subis par la Commune ;
49. réglé au FONDS DE GARANTIE le montant de la contribution due pour l'année 2016 d'un montant de 25,00 euros ;

## **III. Louage de choses**

50. conclu trois conventions d'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement situé dans le parking communal du collège Mermoz sis 71-73, rue Charles-Chefson ;
51. conclu une convention d'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement situés dans le parking communal sis 11-17, avenue Savoye ;
52. conclu deux conventions d'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement situé dans le parking communal Smirlian, sis 9, rue Hoche ;
53. conclu une convention d'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement situé dans le parking communal Smirlian, sis 9, rue Hoche en lieu et place d'un occupation d'un emplacement de stationnement situé dans le parking communal Gramme ;
54. conclu trois conventions d'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement situé dans le parking communal Tassigny ;
55. conclu avec le lycée Albert-Camus une convention de mise à disposition du gymnase affecté audit lycée du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016, moyennant un loyer horaire de 13,00 euros nets de taxes ;
56. conclu avec le lycée Albert-Camus une convention de mise à disposition de la piscine affectée audit lycée du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016, moyennant un loyer horaire de 58,50 euros nets de taxes ;

57. conclu avec l'association CORDAO DE OURO ÎLE-DE-FRANCE une convention de mise à disposition de la salle Amitié-Loisirs du Centre Charlemagne, à titre gratuit, pour une période d'un an, renouvelable cinq fois pour des périodes de même durée ;
58. conclu avec l'association BOIS-CO-LAND une convention de mise à disposition de la salle de danse du Centre Abbé-Glatz, à titre gratuit, pour une période d'un an, renouvelable cinq fois pour des périodes de même durée ;
59. conclu avec l'association JEUNESSE ASSOCIATIVE DE BOIS-COLOMBES une convention de mise à disposition des installations du gymnase Jean-Jaurès, à titre gratuit, pour une période d'un an, renouvelable cinq fois pour des périodes de même durée ;
60. conclu avec l'association AÏKIDO BOIS-COLOMBES une convention de mise à disposition des installations du dojo du gymnase Jean-Jaurès, à titre gratuit, pour une période d'un an, renouvelable cinq fois pour des périodes de même durée ;
61. conclu avec le CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ÎLE-DE-FRANCE une convention de mise à disposition de locaux au sein de l'Hôtel de Ville, afin d'assurer une permanence en direction des assurés sociaux fragilisés par la maladie, le handicap et la vieillesse. Cette occupation est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable onze fois pour des périodes de même durée ;
62. conclu avec le CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES une convention de mise à disposition de locaux au sein de l'Hôtel de Ville, afin d'assurer une permanence pour l'exercice d'activités sociales à destination des familles. Cette occupation est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable onze fois pour des périodes de même durée ;
63. conclu avec l'association DINAMIC MEDIATION FAMILIALE une convention de mise à disposition de locaux au sein de l'Hôtel de Ville, afin d'assurer une permanence en direction des Bois-Colombiens. Cette occupation est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable onze fois pour des périodes de même durée ;
64. mis fin à compter du 31 août 2016 à la location dont Monsieur R. était titulaire, pour le logement communal sis 98 rue Paul-Déroulède ;
65. décidé la poursuite de l'occupation en faveur des époux O. du logement sis 365 avenue d'Argenteuil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le montant mensuel de l'indemnité d'occupation s'élève à 700,00 euros, à laquelle s'ajoute une provision sur charges de 20,00 euros ;

#### **IV. Dons, prêt d'œuvres d'art et cessions**

66. conclu une convention de prêt à titre gracieux d'objet à la Commune avec Monsieur T., dans le cadre des manifestations « Enfants du patrimoine » et « Les Journées du Patrimoine 2016 » jusqu'au 30 septembre 2016 ;

#### **V. Avocats, actions en justice, commissaires-enquêteurs**

67. été informé par le Tribunal administratif du rejet de la requête de la société CLICHY DÉPANNAGE tendant à l'annulation de la convention de délégation de service public de fourrière municipale conclue par la Commune avec la société INTER DÉPANNAGE, le 9 avril 2013 ;
68. formé une requête aux fins de désignation d'un expert en application de l'article R.532-1 du code de justice administrative dans le cadre des travaux de la réhabilitation et de l'extension de l'école Saint-Exupéry ;
69. été informé de l'ordonnance par laquelle le Tribunal administratif a désigné Monsieur Xavier DIAZ, en qualité d'expert en application de l'article R.532-1 du code de justice administrative dans le cadre des travaux de la réhabilitation et de l'extension de l'école Saint-Exupéry ;
70. été informé de l'ordonnance par laquelle le Tribunal administratif a étendu à d'autres riverains, la mission d'expertise confiée à Monsieur EGINARD, expert désigné en application de l'article R.532-1 du code de justice administrative, dans le cadre de l'opération de reconstruction du complexe sportif Albert-Smirlian intégrant la conservation et le réaménagement du gymnase la Sauvegarde<sup>3</sup> ;
71. versé à Monsieur C. la somme de 1.426,45 euros, correspondant à la décision d'indemnisation du Préfet des Hauts-de-Seine relative à ses vacations et frais, dans le cadre de son enquête publique au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et parcellaire relatives au projet de réalisation de la Z.A.C. Pompidou – Le Mignon ;
72. fixé les honoraires dus à Maître EVEILLARD, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, à la somme de 1.265,26 euros T.T.C. pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une ordonnance d'expropriation d'une personne occupant un logement sis 36 rue Armand-Lépine ;
73. réglé les honoraires dus à la S.C.P. FOUILLADE & DUGUET, huissiers de justice, d'un montant de 147,08 euros T.T.C. pour la signification d'un acte d'assignation, le 31 août 2016, devant le Tribunal d'instance dans le cadre d'une ordonnance d'expropriation concernant des logements sis 36 rue Armand-Lépine ;

<sup>3</sup> Note d'information n°57 – Conseil Municipal du 29 mars 2016

74. réglé les honoraires dus à la S.C.P. FOUILLADE & DUGUET, huissiers de justice, d'un montant de 147,08 euros T.T.C. pour la signification d'un acte d'assignation, le 6 septembre 2016, devant le Tribunal d'instance dans le cadre d'une ordonnance d'expropriation concernant des logements sis 36 rue Armand-Lépine ;
75. réglé les honoraires dus à la S.C.P. ROGEZ, ROUZÉE, HÉROUARD & BAQUÉ, huissiers de justice, d'un montant de 128,08 euros T.T.C. pour la signification d'un acte d'assignation, le 8 septembre 2016, devant le Tribunal d'instance dans le cadre d'une ordonnance d'expropriation concernant des logements sis 36 rue Armand-Lépine ;
76. réglé au cabinet d'avocats HDLA la somme de 976,30 euros T.T.C. pour la défense de la Commune dans le cadre d'un contentieux l'opposant à la société CLICHY DÉPANNAGE ;
77. fixé les honoraires dus au cabinet d'avocats CLAISSE & ASSOCIÉS, à la somme de 4.180,00 euros H.T. pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux relatif à la contestation d'un permis de démolir concernant des démolitions sises, 11 à 23, rue Armand-Lépine ;
78. fixé les honoraires dus au cabinet d'avocats CLAISSE & ASSOCIÉS, à la somme de 5.610,00 euros H.T. pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux relatif à la contestation d'un permis de démolir concernant des démolitions sises, 12 à 18, rue Armand-Lépine ;

## **VI. Tarifs**

79. fixé les prix unitaires de référence et les taux de pondération des activités périscolaires et culturelles, ainsi que les grilles tarifaires se rapportant à ces activités applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, tels que figurant dans l'annexe 1 à la présente note ;
80. fixé les tarifs des spectacles, des séances de cinéma et des conférences se déroulant à la salle Jean-Renoir, tels que figurant dans l'annexe 2 à la présente note ;
81. fixé les tarifs des spectacles se déroulant à la Scène Mermoz, tels que figurant dans l'annexe 3 à la présente note ;
82. fixé les tarifs de vente des produits de restauration à la salle Jean-Renoir, tels que figurant dans l'annexe 4 à la présente note ;

## **VII. Concessions dans le cimetière communal**

83. accordé trois concessions d'une durée de dix ans, de quatre concessions d'une durée de quinze ans et d'une concession d'une durée de trente ans au sein du cimetière communal ;

84. accordé le renouvellement de six concessions d'une durée de dix ans, de sept concessions d'une durée de quinze ans et d'une concession d'une durée de trente ans au sein du cimetière communal ;

### **VIII. Droits de préemption**

- 85.a refusé l'exercice renforcé du droit de préemption urbain, pour lequel le Conseil Municipal lui a donné délégation, conformément au tableau en annexe 5 ;
- 86.a refusé l'exercice du droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ainsi que les cessions de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1.000 mètres carrés, pour lequel le Conseil Municipal lui a donné délégation, conformément au tableau en annexe 6 ;
87. communique au Conseil Municipal le compte rendu, ci-annexé, des opérations réalisées ou refusées par l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'exercice renforcé du droit de préemption urbain, pour lequel le Conseil Municipal lui a donné délégation, conformément au tableau en annexe 7.

**Annexe 1 : Prix de référence et taux de pondération des activités périscolaires et culturelles ainsi que les grilles tarifaires se rapportant à ces activités**

Activités	Unité de référence	Prix unitaire de référence	Taux de pondération
Restauration scolaire	le repas	7,91 €	10,00%
Accueils de loisirs périscolaires – (Mercredis)	la journée	26,32 €	49,50%
Garderie du mercredi période scolaire (11h30-12h30)	L'heure	3,50 €	0,00%
Accueils périscolaires - maternels	la journée	7,75 €	53,00%
Accueils périscolaires élémentaires - Matins	la journée	6,23 €	53,30%
Accueils périscolaires élémentaires - Soirs	la journée	6,79 €	19,80%
Restauration « Adultes »	le repas	5,33 €	17,00%
Accueils de loisirs sans hébergement – Vacances	la journée	41,36 €	48,40%
Séjours de vacances	charges fixe/jour	37,20 €	43,00%
Pass'sport vacances	le stage	211,33€	39,50%
Activités culturelles – Cours enfants	l'heure de cours	16,61 €	46,00%
Activités culturelles – Cours adultes	l'heure de cours	16,61 €	64,00%
Activités culturelles – Stages enfants	l'heure de stage	17,41 €	30,00%
Activités culturelles – Stages adultes	l'heure de stage	17,41 €	30,00%

**Annexe 2 : Tarifs T.T.C. appliqués aux spectacles, aux séances et aux conférences de la salle Jean-Renoir à compter de l'ouverture de la billetterie pour la saison 2016-2017 pour les spectacles et les conférences et du 29 août 2016 pour les séances de cinéma.**

**Sont fixés comme suit les tarifs T.T.C. appliqués aux spectacles :**

**Spectacle A**

- tarif plein : 26,50 €,
- tarif réduit : 22,50 €,
- tarif groupe : 21,50 €,
- tarif préférentiel carte Jean-Renoir : 20,50 €.

**Spectacle B**

- tarif plein : 19,00 €,
- tarif réduit : 15,00 €,
- tarif groupe : 14,00 €,
- tarif préférentiel carte Jean-Renoir : 12,00 €,
- tarif parcours culturel : 11,00 €.

**Spectacle Jeune public**

- tarif plein : 11,00 €,
- tarif réduit : 8,50 €,
- tarif groupe : 7,50 €,
- tarif préférentiel carte Jean-Renoir : 6,50 €.

**Sont fixés comme suit les tarifs T.T.C. appliqués aux séances de cinéma :**

- tarif plein : 7,00 €,
- tarif réduit : 5,50 €,
- tarif préférentiel carte Jean-Renoir : 5,00 €,
- tarif cinéma enfant : 3,50 €,
- tarif pour les centres d'accueil de loisirs : 1,50€.

**Sont fixés comme suit les tarifs T.T.C. appliqués aux conférences :**

- tarif plein : 7,50 €,
- tarif réduit : 6,50 €,
- tarif groupe : 5,50 €,
- tarif préférentiel carte Jean-Renoir : 4,50 €.

**Annexe 3 : Tarifs T.T.C. appliqués aux spectacles, à la scène Mermoz à compter de l'ouverture de la billetterie pour la saison 2016-2017**

Sont fixés comme suit les tarifs T.T.C. appliqués aux représentations de spectacles en fonction des catégories « Spectacle tout public » et « Spectacle jeune public » :

**Spectacle tout public**

- tarif plein : 15,00 € ;
- tarif réduit : 13,00 € ;
- tarif groupe : 12,00€ ;
- tarif préférentiel carte Jean Renoir : 10,00 €.

**Spectacle jeune public**

- tarif plein : 8,00 € ;
- tarif réduit : 6,00 € ;
- tarif groupe : 5,00€ ;
- tarif préférentiel carte Jean Renoir : 5,00 €.

Sont fixés comme suit les publics pouvant bénéficier de tarifs particuliers :

**Tarif réduit**

- jeunes de moins de 18 ans ;
- étudiants ;
- personnes âgées de plus de 60 ans ;
- membres de familles nombreuses (trois enfants et plus) ;
- demandeurs d'emploi ;
- personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité et leur(s) accompagnateur(s).

**Tarif groupe**

- à partir de 10 personnes sur réservation préalable.

**Tarif préférentiel carte Jean Renoir**

- pour tous les détenteurs de la carte Jean Renoir.

**Tarifs particuliers ou gratuité d'accès**

- les personnes concernées par une convention conclue par la Commune avec des organismes tiers ;
- les personnes venant assister aux spectacles et aux conférences dans le cadre d'opérations événementielles organisées par la Commune ;
- les personnes venant assister aux spectacles et aux conférences dans le cadre d'opérations événementielles ponctuelles, proposées par tout organisme en lien avec le spectacle et leurs partenaires, auxquelles participe la Commune.

**Annexe 4 : Tarifs T.T.C. de vente de produits de restauration à la salle Jean Renoir à compter du 29 août 2016**

**Sont fixés comme suit les tarifs T.T.C. de vente de produits de restauration à la salle Jean Renoir :**

- Café, eau :	1,10 € ;
- Sodas, jus de fruits, thé :	2,20 € ;
- Produits frais sucrés :	3,30 € ;
- Produits frais salés :	4,40 € ;
- Bières, vins :	3,60 €.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Au titre des questions diverses, ont été abordés :

- la possibilité d'éditer une version papier du guide du temps libre, en plus de la version dématérialisée disponible sur internet ;
- le remplacement d'un panneau d'affichage administratif dans le nord de la Commune ;
- la date de tenue d'une réunion afin de présenter le plan local de l'habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h25.

Le MAIRE,  
Vice-Président du Conseil Départemental  
des Hauts-de-Seine



*[Signature]*  
Yves RÉVILLON

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00275	03/05/2016	3 AV LE MIGNON	9 0 D 104	PAVILLON	544 170,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00276	03/05/2016	20 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 J 212	APPARTEMENT	245 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00277	04/05/2016	143 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 F 98	APPARTEMENT	305 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00278	04/05/2016	7 Bis RUE D'ESTIENNE D'ORVES	9 0 J 102	APPARTEMENT	94 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00279	09/05/2016	38 RUE HOÛCHE	9 0 C 396	APPARTEMENT	495 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00280	04/05/2016	42 AV DE VERDUN	9 0 J 139	APPARTEMENT	335 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00281	04/05/2016	45 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 23	APPARTEMENT	192 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00282	04/05/2016	77 RUE JEAN JAURES	9 0 Q 30	BOX	20 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00283	04/05/2016	38 RUE D'ESTIENNE D'ORVES	9 0 K 222	APPARTEMENT	420 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00284	04/05/2016	92 RUE HENRI-LITOLFF	9 0 O 166	GARAGE	20 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00285	06/05/2016	28 RUE PAUL-DEROULEDE	9 0 L 86	APPARTEMENT	110 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00286	06/05/2016	63 B RUE VICTOR HUGO	9 0 J 266	APPARTEMENT	513 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00287	06/05/2016	11 RUE ADOLPHE-GUYOT	9 0 F 67	BOX	20 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00288	06/05/2016	21, 23 RUE PAUL-DEROULEDE	9 0 R 184	APPARTEMENT	258 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00289	09/05/2016	23 Bis RUE DU QUATORZE JUILLET	9 0 E 67	APPARTEMENT	176 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00290	09/05/2016	63 RUE JEAN JAURES	9 0 Q 47	GARAGE	24 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00291	09/05/2016	6 RUE CHARLES DUFLOS	9 0 L 29	APPARTEMENT	475 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00292	20/05/2016	145 BIS RUE ABBE JEAN GLATZ	9 0 C 396	APPARTEMENT	262 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00293	20/05/2016	41 à 47 RUE VICTOR-HUGO et 8 RUE FERRAND	9 0 J 78   9 0 J 77   9 0 J 76   9 0 J 74	APPARTEMENT	Rente viagère : 70 000 € + 8 460 € / an	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00294	12/05/2016	18 RUE DES ROMAINS	9 0 O 19	APPARTEMENT	177 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00295	09/05/2016	39 RUE RASPAIL	9 0 J 122	APPARTEMENT	161 500,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00296	09/05/2016	9 AVENUE CALMELS - LOT 4	9 0 I 20	APPARTEMENT	113 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00297	09/05/2016	7 à 11 BIS RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 R 200   9 0 R 198   9 0 R 196   9 0 R 194   9 0 R 192	LOTS DE VOLUME	1,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00298	09/05/2016	273 AVENUE D'ARGENTEUIL	9 0 D 148	APPARTEMENT	200 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00299	10/05/2016	95 RUE JEAN-JAURES	9 0 P 353	APPARTEMENT	259 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00300	11/05/2016	63 RUE JEAN JAURES	9 0 Q 47	LOCAL	298 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00301	12/05/2016	153 RUE ABBE JEAN GLATZ	9 0 C 29	PAVILLON	544 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00302	12/05/2016	91 BIS RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 G 238	APPARTEMENT	117 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00303	13/05/2016	10 RUE CARNOT	9 0 L 30	APPARTEMENT	225 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00304	13/05/2016	11 VILLA DU CHATEAU	9 0 L 64	APPARTEMENT	273 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00305	18/05/2016	227 AVENUE D'ARGENTEUIL et 86 AVENUE CHARLES DE GAULLE	9 0 F 285   9 0 F 225	GARAGE	29 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00306	18/05/2016	80 RUE JEAN-JAURES	9 0 P 362	PAVILLON	1 175 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00307	18/05/2016	1 RUE CLAUDE MIVIERE	9 0 C 110	APPARTEMENT	167 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00308	18/05/2016	66 RUE VICTOR-HUGO, 1 AVENUE SAVOYE	9 0 G 21	APPARTEMENT	170 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00309	18/05/2016	45 RUE ADOLPHE-GUYOT	9 0 F 23	APPARTEMENT	230 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00310	18/05/2016	3 RUE PAUL-DEROULEDE	9 0 L 85	APPARTEMENT	375 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00311	18/05/2016	77 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 K 133	APPARTEMENT	275 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00312	18/05/2016	4 bis à 14 RUE CUNY et 150 RUE VICTOR-HUGO	9 0 H 221	APPARTEMENT + CAVE + 2 GARAGES	660 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00313	18/05/2016	9 AVENUE CALMELS	9 0 I 20	APPARTEMENT	65 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00314	18/05/2016	18 RUE VICTOR HUGO	9 0 G 301	APPARTEMENT	200 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00315	18/05/2016	7 AV CALMELS	9 0 I 34	PAVILLON	840 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00316	18/05/2016	4 bis à 14 RUE CUNY	9 0 H 221	APPARTEMENT	450 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00317	19/05/2016	4 RUE JEAN JAURES	9 0 R 88	APPARTEMENT	290 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00318	19/05/2016	13 RUE AUGUSTE BENAMOU	9 0 C 145	PAVILLON	545 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00319	19/05/2016	87 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 M 196	APPARTEMENT	385 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00320	20/05/2016	9 AVENUE DES PAVILLONS	9 0 J 34	PAVILLON	900 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00321	20/05/2016	18 RUE JEAN JAURES	9 0 R 153	APPARTEMENT	349 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00322	20/05/2016	20 RUE CHARLES CHEFSON	9 0 F 338	APPARTEMENT	340 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00323	20/05/2016	1 RUE HOCHÉ	9 0 H 256   9 0 H 254   9 0 H 252   9 0 H 249	APPARTEMENT	374 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00324	23/05/2016	7 RUE PHILIPPE DE METZ	9 0 K 219	APPARTEMENT	180 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00325	23/05/2016	1 à 9 RUE PAUL-DEROULEDE	9 0 R 156	APPARTEMENT	160 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00326	23/05/2016	1 RUE HOCHÉ	9 0 H 256   9 0 H 254   9 0 H 252   9 0 H 249	PARKING	8 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00327	30/06/2016	124 RUE PIERRE JOIGNEAUX	9 0 O 39	APPARTEMENT + CAVE	388 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00328	23/05/2016	15, 17 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 L 251   9 0 L 250	APPARTEMENT	193 400,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00329	23/05/2016	12 RUE MANOURY	9 0 G 53	APPARTEMENT	77 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00330	23/05/2016	27 bis RUE DU CAPITAINE GUYNEMER	9 0 T 101	APPARTEMENT	150 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00331	26/05/2016	74 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 I 161	APPARTEMENT	165 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00332	23/05/2016	22 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 305	APPARTEMENT	136 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00333	23/05/2016	19 AVENUE LE MIGNON	9 0 D 112	PAVILLON	525 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00334	23/05/2016	81, 83 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 G 247	APPARTEMENT	407 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00335	25/05/2016	103 AVENUE CHARLES DE GAULLE	9 0 D 426	PAVILLON	645 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00336	26/05/2016	241 AVENUE D'ARGENTEUIL	9 0 D 271	APPARTEMENT	197 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00337	26/05/2016	23 RUE DE LA PAIX	9 0 K 99	APPARTEMENT	93 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00338	30/06/2016	97 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 G 236	PAVILLON	652 800,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00339	26/05/2016	5 RUE RASPAIL	9 0 K 73	APPARTEMENT	283 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00340	26/05/2016	27 RUE DE LA PAIX	9 0 K 98	APPARTEMENT	140 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00341	26/05/2016	24 RUE GERALDY	9 0 M 136	PAVILLON	1 260 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00342	26/05/2016	133 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 F 95	LOCAL	120 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00343	26/05/2016	45 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 23	APPARTEMENT	130 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00344	27/05/2016	9 RUE MARCEAU-DELORME	9 0 E 242	PAVILLON	900 240,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00345	27/05/2016	98 AVENUE CHARLES DE GAULLE	9 0 F 229	APPARTEMENT	532 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00346	27/05/2016	4 PLACE DE LA RENAISSANCE	9 0 U 203	APPARTEMENT	550 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00347	27/05/2016	66 RUE VICTOR-HUGO ET 1 AVENUE SAVOYE	9 0 G 21	APPARTEMENT	113 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00348	21/06/2016	104 RUE ABBE JEAN GLATZ ET 104 RUE ABBE JEAN-GLATZ	9 0 C 432	PAVILLON	470 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00349	30/05/2016	73 RUE HENRI LITOLFF	9 0 P 299	APPARTEMENT	150 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00350	30/05/2016	111 RUE JEAN JAURES	9 0 P 59	APPARTEMENT	179 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00351	30/05/2016	15 RUE RASPAIL	9 0 K 232	GARAGE	24 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00352	30/05/2016	17 RUE CARNOT	9 0 L 55	APPARTEMENT	359 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00353	30/05/2016	91 BIS RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 G 238	LOCAL + APPARTEMENT	311 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00354	30/05/2016	4 AVENUE DU BEL AIR	9 0 H 65	PAVILLON	800 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00355	30/05/2016	28 AVENUE GAMBETTA	9 0 M 5	APPARTEMENT	385 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00356	03/06/2016	21 RUE ABBE JEAN GLATZ	9 0 E 78	APPARTEMENT	210 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00357	16/06/2016	20 AVENUE DE VERDUN	9 0 J 124	APPARTEMENT	550 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00358	09/06/2016	17 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 R 187	PARKING	17 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00359	07/06/2016	2 ALLEE LOUIS BLERIOT	9 0 T 77	APPARTEMENT	475 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00360	01/06/2016	6 RUE DU QUATORZE JUILLET	9 0 E 147	APPARTEMENT	406 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00361	01/06/2016	3 ALL GABRIEL	9 0 T 76	APPARTEMENT	255 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00362	01/06/2016	22 B RUE ABBE JEAN GLATZ	9 0 D 178	APPARTEMENT	480 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00363	01/06/2016	9 AVENUE DU VAUDREUIL	9 0 R 97	PAVILLON	853 125,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00364	06/06/2016	8 AVENUE ALBERT	9 0 L 90	APPARTEMENT	143 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00365	02/06/2016	15 RUE RASPAIL	9 0 K 232	APPARTEMENT	387 780,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00366	03/06/2016	3 VLA BEAUSEJOUR	9 0 R 68	PAVILLON	489 600,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00367	03/06/2016	12 RUE CHARLES CHEFSON	9 0 F 72	APPARTEMENT	205 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00369	13/06/2016	7 RUE PHILIPPE DE METZ	9 0 K 219	LOCAL	60 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00370	06/06/2016	5 RUE PHILIPPE DE METZ	9 0 K 218	APPARTEMENT	288 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00371	06/06/2016	41 AVENUE CHEVREUL	9 0 S 132	PAVILLON	420 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00372	06/06/2016	68 RUE PIERRE-JOIGNEAUX	9 0 Q 251	APPARTEMENT	930 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00373	08/06/2016	3 PLACE DE LA GARE DES VALLEES	9 0 O 111	PAVILLON	580 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Precision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00374	06/06/2016	9 RUE CLAUDE MIVIERE	9 0 C 114	APPARTEMENT	109 250,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00375	06/06/2016	30 RUE PAUL-DEROULEDE	9 0 L 85	APPARTEMENT	405 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00376	09/06/2016	16 RUE GERALDY	9 0 M 132	PAVILLON	1 245 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00377	09/06/2016	9 RUE CLAUDE MIVIERE	9 0 C 114	STUDIO	107 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00378	10/06/2016	3 VILLA OSOUF	9 0 G 182	APPARTEMENT	892 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00379	10/06/2016	9 AVENUE CALMELS - LOT 74	9 0 I 20	APPARTEMENT	56 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00380	13/06/2016	118 RUE HENRI LITOLFF	9 0 O 196	APPARTEMENT	268 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00381	13/06/2016	59 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 L 2	APPARTEMENT	249 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00382	13/06/2016	32 RUE CHARLES CHEFSON	9 0 F 317	APPARTEMENT	194 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00383	20/06/2016	29 RUE HOCHÉ	9 0 H 35	APPARTEMENT	160 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00384	09/06/2016	91 BIS RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 G 238	APPARTEMENT	152 380,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00385	09/06/2016	17 RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 G 165	APPARTEMENT	224 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00386	09/06/2016	16 RUE RASPAIL	9 0 K 223	APPARTEMENT	200 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00387	15/06/2016	51 RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 G 33	APPARTEMENT	223 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00388	16/06/2016	5 RUE ABBE JEAN GLATZ	9 0 E 86	PAVILLON	390 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00389	16/06/2016	74 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 I 161	APPARTEMENT	185 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00390	16/06/2016	17 RUE ADOLPHE-GUYOT	9 0 F 58	PAVILLON	492 150,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00391	16/06/2016	8 RUE EUGENE BESANCON	9 0 J 178	APPARTEMENT	258 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00392	16/06/2016	11 RUE PAUL DEROULEDE	9 0 R 149	APPARTEMENT	280 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00393	16/06/2016	18 RUE JEAN-JAURES et 21 AVENUE DU R.P.C. CLOAREC	9 0 R 153	APPARTEMENT	485 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00394	17/06/2016	43 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 L 43	APPARTEMENT	230 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00395	20/06/2016	136 RUE PAUL-DEROULEDE	9 0 N 27	APPARTEMENT	396 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00396	20/06/2016	17 RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 G 165	APPARTEMENT	268 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00397	20/06/2016	131 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 F 94	APPARTEMENT	285 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00398	23/06/2016	12 BIS RUE PASTEUR	9 0 S 140	APPARTEMENT	205 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00399	04/07/2016	21 RUE ADOLPHE-GUYOT	9 0 F 320	APPARTEMENT	183 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00400	20/06/2016	52 RUE ADOLPHE-GUYOT	9 0 E 380	PARKING	28 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00401	20/06/2016	32 RUE CHARLES CHEFSON	9 0 F 317	BOX	25 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00402	22/06/2016	6 RUE PHILIPPE DE METZ	9 0 K 136	APPARTEMENT	235 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Precision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00403	23/06/2016	1 Bis VILLA DU CHATEAU	9 0 L 72	PAVILLON	860 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00404	23/06/2016	7 à 25 RUE DES PEUPLIERS ET 1 à 13 et 2 à 14 CHARLES-DUPORT	9 0 O 205   9 0 O 189	APPARTEMENT	315 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00405	23/06/2016	7 AVENUE MICHEL-RICARD	9 0 X 80   9 0 X 78   9 0 X 77   9 0 X 76	APPARTEMENT	456 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00406	23/06/2016	2 RUE DES BONS ENFANTS	9 0 E 171	APPARTEMENT	406 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00407	27/06/2016	20 RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 F 337   9 0 F 314   9 0 F 301	PAVILLON	1 385 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00409	27/06/2016	34 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 316	APPARTEMENT	139 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00410	27/06/2016	83 RUE VICTOR HUGO	9 0 J 27	APPARTEMENT	470 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00411	27/06/2016	18 RUE JEAN JAURES	9 0 R 153	APPARTEMENT	325 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00412	27/06/2016	49 RUE CHARLES CHEFSON	9 0 G 66	APPARTEMENT	195 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00413	27/06/2016	4 RUE DE LA PAIX	9 0 K 126	APPARTEMENT	158 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00414	27/06/2016	2 VILLA MIMOSA	9 0 N 114	PAVILLON	650 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00415	27/06/2016	21, 23 RUE PAUL-DEROULEDE	9 0 R 62   9 0 R 63	APPARTEMENT	266 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00416	27/06/2016	43 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 K 128	APPARTEMENT	180 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00417	27/06/2016	43 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 K 65	APPARTEMENT	416 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00418	27/06/2016	14 AV MAURICE	9 0 F 162	APPARTEMENT	478 469,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00419	27/06/2016	10 PLACE DE LA RENAISSANCE	9 0 U 203	APPARTEMENT	448 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00420	27/06/2016	9 AVENUE CALMELS - lot 130	9 0 I 20	APPARTEMENT	145 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00421	28/06/2016	20 RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 F 337   9 0 F 301	PARKING	10 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00422	28/06/2016	7 RUE DES ROMAINS	9 0 O 188	APPARTEMENT	170 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00423	29/06/2016	123 RUE PIERRE-JOIGNEAUX	9 0 T 102	APPARTEMENT	240 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00424	29/06/2016	21 RUE PAUL DEROULEDE	9 0 R 184	APPARTEMENT	256 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00425	30/06/2016	82 RUE PIERRE-JOIGNEAUX et 95 95 bis RUE JEAN-JAURES	9 0 P 353	APPARTEMENT	287 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00426	30/06/2016	97 RUE CHARLES DUFLOS	9 0 N 41	PAVILLON	1 750 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00427	01/07/2016	47 RUE CHARLES CHEFSON	9 0 G 67	PAVILLON	600 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00428	01/07/2016	11 à 17 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 L 251   9 0 L 250	APPARTEMENT	154 720,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00429	01/07/2016	60 RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 E 163	APPARTEMENT	340 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00430	08/07/2016	105 RUE ABBE JEAN GLATZ	9 0 C 100	PAVILLON	720 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00431	06/07/2016	91 Bis RUE DES BOURGUIGNONS - lot 11	9 0 G 238	APPARTEMENT	117 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00432	06/07/2016	91 Bis RUE DES BOURGUIGNONS - lot 110 & 113	9 0 G 238	APPARTEMENT	98 700,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00433	04/07/2016	33, 35 RUE RASPAIL	9 0 J 226	APPARTEMENT	265 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00434	04/07/2016	28 AVENUE GAMBETTA	9 0 M 5	PARKING	15 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00435	05/07/2016	17 RUE CARNOT	9 0 L 55	APPARTEMENT	289 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00436	05/07/2016	9 AVENUE CALMELS - LOT 53	9 0 I 20	APPARTEMENT	143 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00437	05/07/2016	6 RUE ADOLPHE-GUYOT	9 0 F 111	PAVILLON	750 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00438	05/07/2016	31 AV SAVOYE	9 0 G 13	PAVILLON	332 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00440	05/07/2016	11 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 67	BOX	20 000,00 €	Pas d'acquisition
<b>IA 092 009 16 00441</b>	05/07/2016	7 à 25 RUE DES PEUPLIERS ET 1 à 13 et 2 à 14 CHARLES DUPORT	9 0 O 189	APPARTEMENT	350 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00442	08/07/2016	86 RUE PIERRE JOIGNEAUX	9 0 P 352	APPARTEMENT	830 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00443	07/07/2016	18 RUE DES PEUPLIERS	9 0 O 217	APPARTEMENT	484 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00444	07/07/2016	91 Bis RUE DES BOURGUIGNONS - lot 11	9 0 G 238	APPARTEMENT	173 275,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00445	07/07/2016	17 AVENUE GAMBETTA	9 0 M 64	APPARTEMENT	350 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00446	08/07/2016	81 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 E 290	APPARTEMENT	175 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00447	08/07/2016	8 RUE PASTEUR	9 0 S 212	APPARTEMENT	208 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00448	08/07/2016	2 à 14 AVENUE CHARLES DE GAULLE	9 0 G 315	APPARTEMENT	247 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00449	08/07/2016	22 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 305	APPARTEMENT	205 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00450	08/07/2016	1 RUE HOCHE	9 0 H 256   9 0 H 254   9 0 H 252   9 0 H 249	APPARTEMENT	339 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00451	11/07/2016	75 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 K 132	APPARTEMENT	60 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00452	11/07/2016	24 RUE MERTENS	9 0 K 184	APPARTEMENT	287 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00453	11/07/2016	24 RUE PIERRE JOIGNEAUX	9 0 R 128	PARKING	18 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00454	12/07/2016	38 RUE DE LA PAIX	9 0 K 214	APPARTEMENT	310 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00455	13/07/2016	60 RUE DE L'ABBE JEAN-GLATZ	9 0 D 508	APPARTEMENT	80 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00456	13/07/2016	8 RUE PASTEUR	9 0 S 212	APPARTEMENT	685 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00457	13/07/2016	113 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 F 323	APPARTEMENT + BOX + GARAGE	520 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00458	18/07/2016	20 RUE PAUL DEROULEDE	9 0 L 256	APPARTEMENT	285 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00459	05/08/2016	68 AVENUE DE VERDUN	9 0 J 165	PAVILLON	365 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00460	18/07/2016	88 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 E 30	PAVILLON	673 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00461	18/07/2016	18 RUE CHARLES CHEFSON	9 0 F 63	PAVILLON	708 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00462	19/07/2016	7 à 25 RUE DES PEUPLIERS ET 1 à 13 et 2 à 14 CHARLES DUPORT	9 0 O 205   9 0 O 189	APPARTEMENT	340 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00463	21/07/2016	113 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 F 323	APPARTEMENT	770 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00464	22/07/2016	75 RUE ARMAND LEPINE	9 0 A 210	APPARTEMENT	147 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00465	25/07/2016	7 RUE PHILIPPE DE METZ	9 0 K 219	COMBLES	2 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00466	27/07/2016	18 RUE JEAN JAURES	9 0 R 153	APPARTEMENT	325 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00467	27/07/2016	96 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 E 282	APPARTEMENT	318 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00468	27/07/2016	3 AVENUE ROBERT	9 0 N 76	PAVILLON	800 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00469	12/08/2016	18 RUE HOCHE	9 0 C 81	APPARTEMENT	135 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00470	25/07/2016	21 RUE MERTENS - lot 1	9 0 K 41	APPARTEMENT	485 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00471	27/07/2016	9 AVENUE DU VAUDREUIL	9 0 R 97	PAVILLON	840 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00472	26/07/2016	20 AVENUE DE VERDUN	9 0 J 124	APPARTEMENT	255 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00473	26/07/2016	6 RUE CHARLES DUFLOS	9 0 L 29	APPARTEMENT	542 857,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00474	25/07/2016	5 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 77	APPARTEMENT	368 350,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00475	25/07/2016	15 AV MICHEL RICARD	9 0 V 109   9 0 V 102	APPARTEMENT	455 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00476	25/07/2016	28 AVENUE GAMBETTA	9 0 M 5	APPARTEMENT	400 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00477	26/07/2016	46 RUE D'ESTIENNE D'ORVES	9 0 K 221	APPARTEMENT	270 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00478	27/07/2016	17 RUE GERALDY	9 0 M 224	APPARTEMENT	335 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00479	29/07/2016	3 RUE DES BOURGUIGNONS	9 0 R 104	APPARTEMENT	104 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00480	29/07/2016	23 RUE DU GENERAL LECLERC	9 0 L 94	APPARTEMENT	170 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00481	29/07/2016	9 RUE CLAUDE MIVIERE	9 0 C 114	APPARTEMENT	145 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00482	29/07/2016	82 RUE PIERRE-JOIGNEAUX et 95 95 bis RUE JEAN-JAURES	9 0 P 353	REMISE	4 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00483	01/08/2016	9 AVENUE CALMELS - LOT 233	9 0 I 20	APPARTEMENT	114 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00484	03/08/2016	6 RUE PHILIPPE DE METZ	9 0 K 136	APPARTEMENT	386 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00485	03/08/2016	19 AVENUE ALLARD et 17 bis RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 G 166	PAVILLON	753 500,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00486	03/08/2016	5 RUE ADOLPHE GUYOT	9 0 F 77	PAVILLON	320 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00487	12/08/2016	118 RUE HENRI LITOLFF	9 0 O 196	APPARTEMENT	515 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00489	12/08/2016	4 bis VILLA DES AUBEPINES	9 0 L 230	APPARTEMENT	206 400,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00490	01/08/2016	2 AVENUE GAMBETTA	9 0 M 34	APPARTEMENT	435 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00491	01/08/2016	10 RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 F 73	APPARTEMENT	164 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00492	01/08/2016	5 RUE GERALDY	9 0 M 191	APPARTEMENT	237 650,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00493	02/08/2016	2 ALL LOUIS BLERIOT	9 0 T 77	APPARTEMENT	349 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00494	02/08/2016	23 RUE HISPANO SUIZA	9 0 T 101	APPARTEMENT + CAVE + GARAGE	515 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00495	02/08/2016	66 RUE VICTOR HUGO ET 1 AVENUE SAVOYE	9 0 G 21	APPARTEMENT	150 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00496	11/08/2016	6 VILLA DES AUBEPINES	9 0 L 152	PARKING	8 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00497	04/08/2016	14 RUE CHARCOT	9 0 D 172	PAVILLON	860 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00498	04/08/2016	54 AVENUE DE L'EUROPE - volume 3	9 0 U 203	APPARTEMENT	420 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00499	04/08/2016	5 RUE RASPAIL	9 0 K 73	APPARTEMENT	184 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00500	05/08/2016	3 PLACE DE LA RENAISSANCE	9 0 U 103   9 0 U 97	APPARTEMENT	88 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00501	08/08/2016	7 à 25 RUE DES PEUPLIERS ET 1 à 13 et 2 à 14 CHARLES-DUPORT	9 0 O 205   9 0 O 189	APPARTEMENT	327 400,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00502	08/08/2016	2 RUE DU CAPITAINE GUYNEMER	9 0 S 220	PARCELLE	5 700,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00503	10/08/2016	21 RUE AUGUSTE-BENAMOUE	9 0 C 337	PAVILLON	615 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00504	10/08/2016	19 AVENUE ALLARD et 17 bis RUE CHARLES-CHEFSON	9 0 G 166	APPARTEMENT	225 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00505	12/08/2016	18 RUE JEAN JAURES	9 0 R 153	APPARTEMENT	147 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00506	16/08/2016	8 IMPASSE DOUSSINEAU	9 0 K 224	APPARTEMENT	300 000,00 €	Pas d'acquisition
IA 092 009 16 00507	16/08/2016	21 AVENUE DU R. P. C. CLOAREC et 20 RUE JEAN-JAURES	9 0 R 46   9 0 R 101	APPARTEMENT	335 000,00 €	Pas d'acquisition

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Repérage cadastral du terrain	Précision du bien	Prix de vente	Décision de l'autorité
IA 092 009 16 00508	16/08/2016	124 RUE PIERRE JOIGNEAUX	9 0 O 39	APPARTEMENT	236 715,00 €	Pas d'acquisition

